

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1519

Artikel: Programme de législature : Neuchâtel, un must?
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008603>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neuchâtel, un *must*?

Le gouvernement cantonal a présenté son programme pour la législation. Le texte réunit le pragmatisme du présent et le pari d'un avenir meilleur.

Après le tunnel routier sous la Vue-des-Alpes, dont la fonction est aussi pratique – permettre l'écoulement de la circulation quelles que soient les conditions climatiques – que symbolique – relier le Haut et le Bas du canton –, voici venu le temps du Réseau urbain neuchâtelois (RUN). Par la vertu d'un métro rapide entre Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, il doit matérialiser une réalité encore inaperçue et insoupçonnée: le canton de Neuchâtel a (aurait) toutes les caractéristiques d'une zone urbaine, la troisième de Suisse romande.

En présentant son premier «programme de législation» que lui impose la nouvelle Constitution cantonale, le gouvernement neuchâtelois a indiscutablement trouvé des accents pour mobiliser les énergies et convaincre la population de sortir de la mélancolie qui l'accable depuis un quart de siècle. Il faut, dit le Conseil d'Etat, transformer nos faiblesses en atouts; il faut choisir l'audace pour refuser le déclin.

Autant dire – et sans la moindre ironie – que la lecture du programme de législation est plaisante. Le texte est plutôt

bien écrit, ce qui est assez rare pour ce genre d'exercice. Il lance plein d'idées et ouvre des pistes dans lesquelles on serait prêt à s'engager parce qu'elles montrent la voie pour regagner une prospérité perdue (il y a une quarantaine d'années, Neuchâtel comptait parmi les cantons riches...).

Pouvoir d'achat insuffisant

Le constat principal fait par le Conseil d'Etat est que le canton de Neuchâtel est pauvre parce que les salaires y sont plus bas que dans la majeure partie du pays. Les recettes fiscales, en dépit d'un taux moyen d'imposition plutôt élevé, sont ainsi insuffisantes pour couvrir les dépenses courantes nécessaires et pour financer les investissements indispensables ou souhaitables.

La solution préconisée pour sortir de ce cercle vicieux coule de source: il faut augmenter les revenus et il faut favoriser le développement d'activités économiques du secteur tertiaire qui versent des salaires élevés. Ainsi la masse imposable augmentera et les recettes publiques en feront autant. Le canton, désormais zone urbaine, cessera d'être une région

périphérique délaissée. «Travailler à Neuchâtel, écrit le Conseil d'Etat, doit devenir un *must* et un privilège pour l'ensemble de la Suisse».

Evidemment, une telle inversion de tendance n'est pas que l'affaire d'une législature. L'horizon envisagé est en réalité à dix, douze ans d'échéance. Le gouvernement paraît convaincu, tout en reconnaissant que c'est un pari, que si chacun – aussi bien dans le Haut que dans le Bas, à gauche qu'à droite, les employeurs comme les salariés – se mobilise autour des idées qu'il préconise, ce changement de paradigme (il y a aujourd'hui des mots auxquels on ne peut échapper!) est de l'ordre du possible.

Le bonheur des perspectives

D'ici là, néanmoins, il y a encore les contraintes du moment. Elles figurent dans le

plan financier qui accompagne le programme de législation. Là, on y trouve davantage de coupes (pour éviter que les finances dérapent au-delà du supportable ou de l'admissible) que de largesses. Au cours des quatre prochaines années la fonction publique ne va ni croître (en nombre) ni embellir (en rémunération). L'opulence annoncée reste lointaine.

Sans doute est-ce la vertu, ou la magie, d'un programme de législation – qui en couvre en fait plusieurs – de pouvoir s'évader d'un présent qui comporte des réalités peu encourageantes, pour esquisser un avenir où les conditions d'existence seraient redevenues nettement plus souriantes et amènes. On voudrait bien y croire. On ne demande même qu'à y croire. Mais on peut douter, ou craindre, que la foi ne suffise pas.

Jean-Pierre Ghelfi

Expo.02

L'exposition nationale est à l'image du pays. Le contraire est aussi vrai. La propreté des sites est assurée par une majorité d'étrangers (environ 90%). Leurs statuts hétéroclites suscitent une certaine confusion et quelques abus. L'illégalité a tendance à se diffuser. Un bar de l'arteplage neuchâtelois vient d'être fermé car il employait du personnel dépourvu d'autorisation de travail. Expo.02 entend combattre avec fermeté ces irrégularités. Les associations de défense des sans-papiers s'en réjouissent. Sereg, la société responsable du nettoyage, souligne enfin l'importance d'un emploi régulier sur le chemin de l'intégration. Ce sont bien les nettoyeurs l'avenir de la Suisse. *md*